

A T M INSTRUMENTS

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 650 Euros
Siège Social : 158 rue de l'Artisanat – EPAGNY
74330 EPAGNY METZ-TESSY

421 385 006 RCS ANNECY

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 24 JUIN 2025**

- I -

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le vingt-quatre juin, à midi,

La société L.A.C représentée par son Président, Monsieur Luc CENEVAZ,

Associée Unique de la société A T M INSTRUMENTS, société par actions simplifiée au capital de 7 650 euros, dont le siège social est 158 rue de l'Artisanat – EPAGNY, 74330 EPAGNY METZ-TESSY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANNECY sous le numéro 421 385 006

- II -

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

- *Décision à prendre en application de l'article L 223-42 du Code de commerce,*
- *Délégation de pouvoir pour les formalités.*

- III -

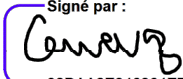
Première Décision

L'Associée unique après avoir constaté que le bilan de la société établi au 31 décembre 2024 et précédemment approuvé par lui, fait apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'exploitation sociale.

Deuxième Décision

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses décisions en vue de l'accomplissement des formalités de publicité prescrites par la loi.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée unique.

Signé par :

92DAA2E346364E7...